



Les Pennes-Mirabeau
une ville au pluriel

DEPARTEMENT
BOUCHES DU RHONE
CANTON
GARDANNE
COMMUNE
PENNES MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le six juillet à dix-huit heures trente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 30 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain AMARO, Maire des Pennes Mirabeau.

PRESENTS :

M. REYNAUD FIORILE Joelle, MELCHIONNE Cathia, GORLIER LACROIX Solange, NICOLAI Michèle, GARNIER Eliane, SCAMARONI Michel, LAMATHE Jean-Charles, ESTEVE Cédric, AJUTO Michael, BORONI Lionel, Adjoints.

M. NORD-HUCHET Claire, GUIDAT Nadège, VARON Brigitte JUVANTENY Isabelle, MARCHETTI Rose-Claire, MANIVET Valérie, SCOGNAMIGLIO Ambre, NOZIERES SAMPER Martine, COCH Emeline, DOMINGUES DE CARVALHO Frédérico, MERENTIER Jean-Marie, LONG Didier, VESPERINI Romain, CHAHID Ysmail, BOUCHET Grégory, KASBARIAN Claude, PALETTI Jean-Yves, FUSONE Maximilien, GIRAUD Jean-Luc, MUSSO Jean-Philippe, Conseillers Municipaux.

EXCUSES :

M. KERBART Magali, GRAS-TRUBERT Sandrine, LEBOEUF Tom, LIGER Éric, Conseillers Municipaux

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Ambre SCOGNAMIGLIO a été désignée par la majorité des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de pouvoirs : 4

DENOMINATION D'UN OUVRAGE D'ART COMMUNAL « TUNNEL GARDE CHAMPETRE RAYMOND DOMANGE »

133x26

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 Juillet 2026

133x26

DENOMINATION D'UN OUVRAGE D'ART COMMUNAL **« TUNNEL GARDE CHAMPETRE RAYMOND DOMANGE »**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

CONSIDERANT que la commune est compétente pour procéder à la dénomination des voies, espaces publics et ouvrages relevant de son domaine public communal ;

CONSIDERANT que le tunnel situé sous le rocher du Vieux Village constitue un ouvrage d'art structurant du patrimoine communal et un élément emblématique de l'histoire des Pennes-Mirabeau ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de perpétuer le souvenir de celles et ceux qui, par leur courage et leur engagement, ont contribué à la Libération du territoire communal ;

CONSIDERANT qu'il convient, à cette fin, de conférer une dénomination officielle à cet ouvrage d'art afin de permettre notamment sa prise en compte dans les référentiels administratifs et cartographiques, en particulier la Base Adresse Nationale (BAN) ainsi que les bases de données utilisées par les services de secours ;

Exposé :

Lors des combats de la Libération en août 1944, Monsieur Raymond Domange, alors garde champêtre des Pennes-Mirabeau, fut informé de l'intention des troupes allemandes en retraite de dynamiter le tunnel afin d'entraver la progression des forces alliées ;

Au péril de sa vie, il donna l'alerte en temps utile, permettant de déjouer cette tentative de sabotage, de préserver cet ouvrage d'art stratégique et de sauvegarder l'intégrité structurelle du Vieux Village ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- DÉCIDE que le tunnel situé sous le rocher du Vieux Village est officiellement dénommé : « Tunnel Garde champêtre Raymond Domange »

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la mise à jour des référentiels topographiques et d'adressage, les démarches auprès des services compétents, comme le Cadastre et la Base Adresse Nationale (BAN), ainsi que la réalisation de la signalétique correspondante et toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette dénomination

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LA SECRÉTAIRE
AMBRE SCOGNAMIGLIO



LE MAIRE
ROMAIN AMARO

